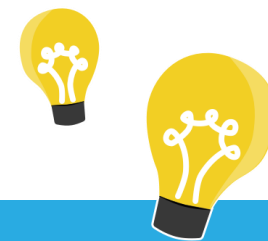


Nom du projet :

Développer des pratiques coopératives pluriprofessionnelles autour de l'interrelation entre santé mentale et travail : articuler une approche individuelle des patients à une approche globale incluant la dimension collective



Constat

Pour les patients

Les patients en fragilité psychique peinent à accéder à des soins continus et adaptés. Les consultations individuelles actuelles ne répondent pas toujours à leurs besoins complexes, aggravant leur isolement et leur détresse. Les ruptures de soins, notamment lors des transitions de vie, sont fréquentes et préjudiciables.

Pour les professionnels de santé

Les professionnels de santé sont confrontés à une augmentation des situations de détresse psychique, ce qui peut entraîner un épuisement professionnel et une démobilitation. L'isolement professionnel et le sentiment d'impuissance face aux symptômes chroniques et aux crises aiguës sont des problématiques récurrentes.

Pour le système de santé

Le système de santé actuel présente des lacunes dans la prise en charge des troubles psychiques, notamment en termes de continuité des soins et de coordination entre les acteurs. Les ruptures de soins et les réponses institutionnelles limitées contribuent à une prise en charge fragmentée et insatisfaisante.

En résumé, le projet vise à répondre aux besoins de transformation de l'offre de prise en soins des patients en psychiatrie et/ou en risque psychopathologique. Les professionnels de santé sont confrontés à une augmentation des situations de détresse psychique, souvent exacerbées par des facteurs sociaux et professionnels. Les pratiques actuelles, souvent individuelles, ne permettent pas toujours une prise en charge satisfaisante des patients, ce qui peut entraîner un épuisement professionnel et une démobilitation des soignants. L'accent dans ce projet est mis sur la dimension des ressources sociales entre professionnels mais également entre patients. La dimension collective devenant une source essentielle de vitalité psychique autant pour les professionnels que pour les patients.

Bénéficiaire(s)

Patients : Personnes fragilisées sur le plan psychique, en particulier celles en situation de précarité ou de vulnérabilité.

Professionnels de santé : Soignants, psychologues cliniciens, et autres acteurs du soin et du social.

Bénéfices attendus

Pour les patients : Amélioration de la prise en soins, réduction de l'isolement, et développement de nouvelles ressources thérapeutiques en proposant une prise en soins collective articulée à une prise en soins individuelle.

Pour les professionnels : Développement de nouvelles compétences, réduction de l'épuisement professionnel, et amélioration de la coordination entre les différents acteurs de soins. Développement d'une pratique collective transformant la clinique individuelle en offrant des éclairages nouveaux aux symptômes.

DESCRIPTION

Comment fonctionne la solution ?



Décrire le fonctionnement idéal de votre solution *Quelles étapes, quels moyens, etc.*

1. Mise en place de dispositifs collectifs : Alternance de prises en charge individuelles et collectives pour les patients.

Étapes : Identification des patients éligibles, constitution de groupes de patients pour les ateliers collectifs, planification des séances collectives et individuelles.

Moyens : utilisation de locaux mis à disposition par la MSP, coordination entre les psychologues et les soignants, matériel pédagogique et logistique pour les ateliers.

2. Ateliers collectifs : Séances thérapeutiques en groupe pour socialiser les questions rencontrées et rompre l'isolement psychique, écouter les autres, désamorcer la dévalorisation de soi.

Étapes : organisation de séances thérapeutiques en groupe, animation des ateliers par deux intervenants, suivi des patients sur une durée définie.

Moyens : salles équipées pour les ateliers, matériel pédagogique et de soutien (livres, matériel de dessin, etc.), collations et boissons pour les participants.

3. Groupe de travail pluriprofessionnel : Réunions régulières pour enclencher une nouvelle dynamique personnelle et institutionnelle autour du patient en multipliant les possibilités d'échanges autour du patient et sur le vécu de situations délicates rencontrées par les professionnels.

Étapes : réunions mensuelles des professionnels de santé, échanges sur les pratiques et élaboration de réponses collectives, formation continue et développement des compétences.

Moyens : salles de réunion équipées, temps dédié pour les professionnels, support logistique et administratif.

4. Coordination, suivi et évaluation : Comité de pilotage pour organiser, suivre et évaluer le projet.

Étapes : réunions trimestrielles du comité de pilotage, suivi et évaluation du projet, ajustements en fonction des retours des patients et des professionnels.

Moyens : Outils de suivi et d'évaluation (questionnaires, indicateurs de performance), coordination entre les différents acteurs du projet, communication régulière avec les partenaires locaux et régionaux.

Qui est impliqué ?

QUI ?

MSP des Terres de Bièvre :
Équipe pluriprofessionnelle de soignants.

Association « Lieu-Dit » :
Psychologues cliniciens spécialisés sur les questions de travail.

CPTS de la Bièvre :
Coordination du parcours santé mentale sur le territoire.

Partenaires locaux :
établissements de santé, ESMS, acteurs de la coordination, DAC, MCATMS

Pour faire quoi ?

Mise en place des ateliers collectifs, participation aux groupes de travail, suivi des patients.

Animation des ateliers collectifs, formation et supervision des professionnels, élaboration de réponses collectives.

Coordination des différents acteurs, suivi et évaluation du projet.

Participation aux groupes de travail, orientation des patients vers les ateliers collectifs

Pour que cela fonctionne, décrivez les contributions nécessaires chaque échelon ?

Ce que l'on attend des acteurs du territoire

Implication des professionnels de santé : Participation active aux ateliers et groupes de travail, suivi des patients.

Mise à disposition de locaux : Salles équipées pour les ateliers et réunions.

Participation active : Engagement des professionnels dans le projet, échanges réguliers sur les pratiques.

Ce que l'on attend du niveau national

Intégration à terme dans le droit commun : Reconnaissance officielle des pratiques coopératives pluriprofessionnelles et intégration des ateliers collectifs dans les parcours de soins standard en santé mentale.

Soutien à la formation continue et au développement des compétences en santé mentale : Développement des compétences des professionnels sur les pratiques coopératives et pluriprofessionnelles, la gestion des troubles psychiques, l'animation d'ateliers collectifs.

Promotion des pratiques coopératives en santé mentale : Sensibilisation et promotion des pratiques coopératives pluriprofessionnelles, soutien à la recherche-actions dans ce domaine.